

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20190909-028****du 09 septembre 2019****n°028****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND  
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

**PRESENTS ( 23 )** : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M. DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND**POUVOIRS ( 1 )** : M. PICHON donne pouvoir à M. DAGUISÉ**EXCUSES (1)** : M. BARBOT

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE****OBJET : Mise à disposition d'un atelier de la pépinière d'entreprises René Monory pour l'association Manu Chatel**

*Manu Chate l est une association créée en 2016 par des anciens manuchards de Châtellerault. Cette association collecte des témoignages et des objets et machines se rattachant à l'histoire de la Manu.*

*A l'occasion du bicentenaire de la Manu, Manu Chatel va restaurer une presse qui était utilisée par l'école d'apprentissage de la manufacture d'armes de Châtellerault et qui appartient à l'État. L'association a signé un protocole de restauration avec l'État pour permettre une exposition de la presse lors des festivités des 200 ans de la Manu. Dans un second temps, la presse retrouvera sa place au sein du musée de l'automobile de Châtellerault.*

*Présenter cette presse au public dès le mois de septembre sera un moment fort des festivités, car elle représente beaucoup pour les manuchards qui sont passés par cette école de formation.*

*Cependant, le bâtiment 208, lieu où l'association restaure les machines depuis des années, est en travaux pour permettre un accueil du public dès le début septembre, toujours dans le cadre des festivités de la Manu 2019..*

*La pépinière d'entreprises disposant d'un atelier non occupé, cette solution s'avère être une position de repli pour permettre une remise en état rapide de la presse*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique ,

**CONSIDERANT** que la pépinière d'entreprises René Monory dispose d' un atelier disponible sur la période ,

Envoyé en préfecture le 10/09/2019

Reçu en préfecture le 10/09/2019

Affiché le

ID: 085-248600413-20190909-BC\_20190909\_028-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20190909-028**

**du 09 septembre 2019**

**n°028**

**page 2/2**

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser l'association Manu Chatel à occuper à titre gracieux un atelier de la pépinière d'entreprises pour restaurer la presse qui doit être exposée lors des festivités de La Manu 2019 pendant une période de 2 mois. L'atelier doit être libéré le 15 septembre 2019.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à son objet.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :